Commune de SAULON LA CHAPELLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative au lancement et ouverture d'enquête publique de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saulon-la-Chapelle

La municipalité rappelle que par délibération du 25/08/2014 le Conseil Municipal a validé le principe du lancement d'une procédure de révision générale de son Plan Local d'Urbanisme et défini les modalités de concertation. Que par suite le Conseil Municipal de SAULON LA CHAPELLE a arrêté le projet par délibération en date du 13/05/2019 et l'a soumis aux personnes publiques associées.

Les objectifs de la Commune assignés à la révision générale sont de prendre en compte l'évolution du contexte institutionnel, doter la commune d'un moyen de maîtriser son développement urbain, démographique et économique, via un développement durable de l'urbanisation, adapté aux besoins ainsi qu'à la capacité des réseaux. Il s'agit également de faire face et réagir à un certain vieillissement de la population et à une amorce de desserrement des ménages. Pour assurer le fonctionnement des écoles et du tissu économique local, le document d'urbanisme qui régira les sols devra être un vecteur de dynamisme, notamment démographique et économique. Les objectifs prévoient une approche économe en consommation d'espace pour le futur développement urbain, et le développement du rôle de commune pôle gare / pôle de proximité au titre du SCOT des Agglomérations de Beaune et Nuits Saint Georges. Les élus sont attachés à structurer et centraliser le développement du territoire dans une optique de développement modéré et sécurisé, protéger et prendre en compte l'activité agricole, les milieux naturels, zones humides et continuités, ainsi que les risques technologiques et naturels présents sur le territoire. Dans l'ensemble, les objectifs doivent permettre de préserver l'identité communale de SAULON LA CHAPELLE via un maintien des principales composantes et une réflexion quant à la localisation des futurs sites de développement.

Par arrêté n° 63-19 en date du 16/10/2019, le Maire de SAULON LA CHAPELLE a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de révision générale suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la notice de présentation. Le projet est soumis à évaluation environnementale d'après la décision de la mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne Franche Comté du 16/05/2018. Cette décision, jointe au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la Commune de SAULON LA CHAPELLE ainsi que celui de la MRAe de Bourgogne Franche comté.

Cette enquête publique est régie par les articles L123-2 et R123-2 et suivants du Code de l'environnement. A cet effet, M. Daniel MALOT, en qualité de contrôleur principal de la DDE en retraite a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera pendant 36 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 12 novembre au 17 décembre 2019 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie dans le cadre de permanences fixées les :

- mardi 12 novembre 2019 de 14 h à 17 h,
- jeudi 21 novembre 2019 de 14 h à 17 h,
- mercredi 27 novembre 2019 de 9 h à 12 h,
- jeudi 5 décembre 2019 de 14 h à 17 h,
- mardi 17 décembre 2019 de 14 h à 17 h.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté du 12 novembre au 17 décembre 2019 inclus :

- en mairie de SAULON LA CHAPELLE, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur le site internet de Commune de SAULON LA CHAPELLE : www.saulon.fr
- sur le poste informatique du secrétariat pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 12 novembre au 17 décembre 2019 inclus en version papier en mairie de SAULON LA CHAPELLE, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de SAULON LA CHAPELLE aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie de SAULON LA CHAPELLE, 8 rue du Foyer, 21910 SAULON LA CHAPELLE
- Par mail : secretariat.mairie@saulon.fr

Les observations et propositions alors annexées au registre seront consultables sur le registre papier en mairie de SAULON LA CHAPELLE ainsi que sur le site internet : www.saulon.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de SAULON LA CHAPELLE, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune, ainsi que sur le site internet de la Commune, et ce durant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal de SAULON LA CHAPELLE pourra décider d'approuver la révision générale du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le 1^{er} adjoint de SAULON LA CHAPELLE, Gilles GADESKI, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire de SAULON LA CHAPELLE dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

A Saulon-la-Chapelle, le 16 octobre 2019 Le Maire, Pascal BORTOT